

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 05 juillet 2024 à 18h30
sous la présidence de M. BURGER Marc

Date de convocation : 28 juin 2024

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 12
Conseillers présents : 9
Quorum : 7

Présents : M. BURGER Marc, Maire, Mme DINDINGER Elodie, M. ANTHONY Roger, M. DORCZYNSKI Maxime, M. KEMPF Thierry, M. KURTZ Rémi, M. MILBACH Yves, M. STUMPF Etienne, M. SUM Jean-Pierre.

Absent excusé : M. ENSMINGER-HOLLINGER Julien, Mme SEEWALD Biljana

Procuration :

Absent non excusé : M. FAUTH Jonathan,

En visioconférence : néant

Secrétaire de séance : Mme DINDINGER Elodie

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Démission d'un conseiller municipal
3. Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet non titulaire à la cantine garderie

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30.

2024-55/5.2 Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de désigner Mme DINDINGER Elodie, secrétaire de séance pour ce jour et de changer lors de chaque réunion.

2024-56/5.6 Démission d'un conseiller municipal :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de M. WASBAUER Raymond de vouloir démissionner de ces fonctions de conseiller municipal en raison des divergences de vues persistantes sur les orientations et les politiques municipales actuelles.

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de M. WASBAUER Raymond.

2024-57/4.2 Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial non titulaire à temps non complet à la cantine garderie :

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour la rentrée 2024/2025, des enfants sont sur liste d'attente pour l'accueil entre midi à la cantine garderie. Le personnel en place actuellement, à savoir 2 agents, ne peuvent assurer l'accueil de plus de 30 enfants pour le repas de midi. Une personne supplémentaire est nécessaire afin de pouvoir accepter les enfants qui sont sur liste d'attente et qui risquent de partir dans une autre école s'ils n'ont pas de place.

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un troisième poste d'adjoint d'animation territorial contractuel à temps non complet et que le temps de travail sera annualisé. Il précise que le coût du poste sera réparti sur les 3 communes du RPI.

Le Maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation contractuel à 8/35^{ème} annualisé à raison de 7/35^{ème} pour une durée d'un an, soit du 02 septembre 2024 au 01 septembre 2025.

La rémunération sera basée sur la grille indiciaire des adjoints d'animation.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation contractuel à 8/35^{ème} annualisé à raison de 7/35^{ème} du 02 septembre 2024 au 01 septembre 2025,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'engagement de l'agent contractuel,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette embauche.

Tous les points à l'ordre du jour sont traités, le Maire fait un tour de table des conseillers.

Le Maire clôt la séance à 19h30.

Weislingen, le 8 juillet 2024

Le secrétaire de séance,
DINDINGER Elodie

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire,
Marc BURGER

An official blue circular stamp of the 'MAIRIE DE WEISLINGEN' in the 'Bas-Rhin' region, featuring a central emblem. A handwritten signature in dark ink is written over the stamp.